

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 1^{er} avril 2019 à 19 h à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Est absent :

Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3

Sont également présents :

Hélène Pellerin, greffière adjointe
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et exerce son droit de vote.

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière adjointe constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2019-04-099)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté, la période de questions étant déplacée en début de séance, au point 2.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 32.

(2019-04-100)

Adjudication du contrat de construction n° 18GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Hickson et Alexandra

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ADJUGER le contrat de construction n° 18GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Hickson et Alexandra à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les entreprises Michaudville inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 21 343 500,00 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la somme de 21 314 913,00 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq stations de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2018-162);*

D'IMPUTER la somme de 28 587,00 \$, toutes taxes comprises, au Programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-101)

Adjudication du contrat de services professionnels n° 19GN05SP ayant pour objet les services professionnels en ingénierie requis pour l'expertise et le suivi des travaux de microtunnelier dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue Riverside

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat de services professionnels n° 19GN05SP ayant pour objet les services d'ingénierie pour l'expertise et le suivi des travaux de microtunnelier dans le cadre des travaux de réfection d'une partie de la rue Riverside à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme qualifiée ayant obtenu le meilleur pointage final, soit *CIMA+ s.e.n.c.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 94 739,40 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au *Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq stations de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2018-162);*

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-102)

Modification de la structure organisationnelle de la ville

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revoir la structure administrative de la ville afin de pallier diverses problématiques et ainsi améliorer son efficience et son efficacité;

CONSIDÉRANT QUE l'administration souhaite elle aussi créer une meilleure synergie entre les différentes directions afin de favoriser un travail d'équipe et une unification des équipes;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE MODIFIER la structure organisationnelle de la ville :

- 1° en fusionnant la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire et la Direction de la bibliothèque, des arts et de la culture, la nouvelle direction résultant de cette fusion étant désignée « Direction de la culture et des loisirs »;
- 2° en abolissant la Division des sports de la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
- 3° en maintenant la Division aquatique de la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire, celle-ci étant dorénavant désignée « Division des activités aquatiques et de la jeunesse » de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 4° en maintenant la Division des arts et de la culture de la Direction de la bibliothèque, des arts et de la culture, laquelle devient dorénavant une division de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 5° en créant la Division des loisirs et de la vie communautaire au sein de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 6° en créant la Division de la bibliothèque au sein de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 7° en créant le poste (classe 8) de directeur de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 8° en abolissant le poste de directeur de la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
- 9° en abolissant le poste de directeur de la Direction de la bibliothèque, des arts et de la culture;
- 10° en créant le poste (classe 5) de chef de la Division de la bibliothèque au sein de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 11° en modifiant la classification du poste de la Division des arts et de la culture, celui-ci passant de la classe 4 à la classe 5;
- 12° en créant le poste (classe 5) de chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire au sein de la nouvelle Direction de la culture et des loisirs;
- 13° en mutant le groupe de brigadiers scolaires de l'actuelle Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers la Direction des travaux publics;

- 14° en remplaçant la désignation de la Direction du génie par la suivante :
« Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement »;
- 15° en abolissant la Division des plans et de la conception de l'actuelle Direction du génie;
- 16° en abolissant la Division de la réalisation des travaux de l'actuelle Direction du génie;
- 17° en créant la Division du génie au sein de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- 18° en déplaçant le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection dans l'organigramme de la ville de façon à ce qu'il relève dorénavant de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- 19° en déplaçant la Division de l'environnement, qui relève actuellement de la Direction des travaux publics dans l'organigramme de la ville, vers la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- 20° en abolissant le poste de directeur de la Direction du génie;
- 21° en créant le poste (classe 8) de directeur de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- 22° en créant le poste de chef de la Division du génie - plans et conception au sein de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- 23° en créant le poste de chef de la Division du génie - réalisation des travaux au sein de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;

D'ATTRIBUER le poste de directeur de la Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement à l'actuel directeur de la Direction du génie, M. Éric Painchaud;

D'ATTRIBUER le poste de chef de la Division du génie - plans et conception de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement au titulaire du poste de chef de l'actuelle Division des plans et de la conception la Direction du génie;

D'ATTRIBUER le poste de chef de la nouvelle Division du génie - réalisation des travaux de la nouvelle Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement au titulaire du poste de chef de l'actuelle Division de la réalisation des travaux de la Direction du génie;

D'AUTORISER les délégations suivantes aux fonctionnaires indiqués ci-contre en cas d'absence du directeur général :

- une délégation opérationnelle au directeur de la Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- une délégation administrative au directeur de la Direction des finances et trésorier et au directeur de la Direction des ressources humaines et des communications;
- une délégation au greffier ou au greffier adjoint à l'occasion de la tenue d'une séance du conseil;

D'ADOPTER le nouvel organigramme de la ville préparé par la Direction des ressources humaines et des communications;

DE CONCLURE avec l'ex-titulaire du poste de directeur de la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire l'entente de départ intervenue entre les parties;

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines et des communications à signer cette entente ainsi que tout autre document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour: Le maire et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Desaulniers.

Votent contre: Les conseillers L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2019-04-103)

Recommandation à l'organisme Saint-Lambert en fête de nommer un membre du conseil sur son conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Saint-Lambert en fête* est une personne morale sans but lucratif dont l'activité vise à développer et à promouvoir la réalisation d'événements culturels;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise organise depuis quelques années l'événement *Saint-Lambert en fête* qui a lieu à chaque année au cours du mois d'août;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'un de ses membres soit désigné à titre de membre du conseil d'administration de cet organisme;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE RECOMMANDER à l'entreprise *Saint-Lambert en fête* de désigner la conseillère France Désaulniers à titre de membre de son conseil d'administration.

Votent pour: Le maire et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Desaulniers.

Vote contre: La conseillère B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2019-04-104)

Désignation d'un nouveau maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2018-11-366, désigné le conseiller Bernard Rodrigue à titre de maire suppléant pour la période s'étendant du 20 novembre 2018 au 19 mai 2019;

ATTENDU QUE le conseil souhaite désigner un nouveau maire suppléant pour la période s'étendant du 1^{er} avril au 30 novembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller David Bowles

DE DÉSIGNER madame la conseillère Julie Bourgoin à titre de maire suppléant
pour la période s'étendant du 1^{er} avril au 30 novembre 2019.

Votent pour: Le maire et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux,
J. Bourgoin, D. Bowles et F. Desaulniers.

Votent contre: Les conseillers L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq sections de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre

La conseillère Julie Bourgoin donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq sections de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2018-162)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil. Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement modificateur vise à augmenter la dépense et l'emprunt prévus au règlement n° 2018-162 d'une somme de 1 818 000 \$, laquelle représente l'importante augmentation des coûts réels d'exécution pour l'item du bordereau des prix relatif à l'organisation du chantier.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 19 h 42.

Pierre Brodeur
Maire

Hélène Pellerin
Greffière adjointe